INTERVIEW PHILIPPE JAHSHAN

# « Le financement public des associations fait partie du contrat social »

**Après les annonces du secrétaire d'État auprès du ministère de l'Éducation et de la Jeunesse, à la rentrée dernière, Philippe Jahshan, président du Mouvement associatif, fait l'état des lieux de l'association.**

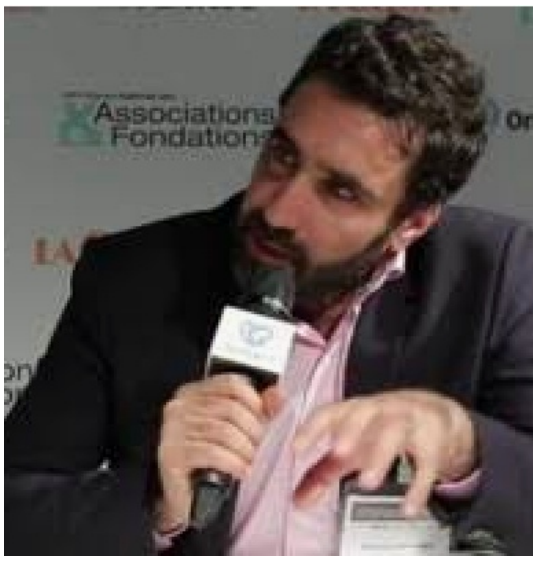


**AGIRabcd** : En septembre dernier, Gabriel Attal a annoncé, entre autres mesures, le déblocage de 28 millions d'euros d'ici trois ans en faveur des associations. Un motif de satisfaction ?
**Philippe Jahshan** :
C'est bien, mais c'est juste la mise en œuvre de ce qui a déjà été chiffré dans la feuille de route de 2018, soit 4 000 emplois pour l'associatif. Pour les autres chantiers, les choses ne bougent pas, il faut mettre des moyens supplémentaires. Les 20 millions de bénévoles montrent la vitalité de l'engagement en France. La vie associative mérite un minimum d'investissement public. Le financement public des associations fait partie du contrat social.

**AGIRabcd** : Le secrétaire d'État a également insisté sur la nécessité pour les associations de « rechercher davantage de financements privés ». Est-ce compatible avec le statut des associations à but non lucratif ?
**Philippe Jahshan** :
C'est difficile à obtenir sur certains projets. Si cela doit se faire, c'est avec plus de soutien et un meilleur accompagnement. Mettons-nous d'accord pour redéfinir le cadre du financement d'intérêt général des associations. Si l 'on pousse les associations vers des activités commerciales, comment va-t-on financer ce qui est essentiel pour la société, mais non rentable ?

**AGIRabcd** : Gabriel Attal voudrait aussi inciter les grandes fortunes « à léguer leur argent à des œuvres » en pratiquant une « philanthropie à la française ». Tour de passe-passe ou possible bouffée d'air ?
**Philippe Jahshan** :
Je préfère croire que c'est une porte ouverte sur le secteur, mais si l'État en profite pour réduire les financements, cela devient un tour de passe-passe. Il faut continuer à encourager les dons, toutes classes sociales confondues. S'il y a un développement de grandes fondations à l'américaine, il est nécessaire de créer un fonds public / privé pour rééquilibrer l'ensemble.

**AGIRabcd** : Quels sont les rendez-vous à venir pour le Mouvement associatif ?
**Philippe Jahshan** :
Nous sommes en discussion sur le Projet de loi de finances (PLF) pour essayer de corriger la copie. Il y a aussi le chantier sur le mécénat, confié à la députée Modem Sarah El Haïry, qui doit bientôt rendre son rapport. Et le 31 janvier, nous fêtons à Paris les 20 ans du Mouvement associatif, « DROIT DE CITÉ ».

## « Une vitalité associative extraordinaire, mais fragile »

Le 31 janvier dernier s'est déroulé à Paris l'anniversaire des 20 ans du Mouvement associatif « DROIT DE CITÉ ». « La vitalité associative est extraordinaire, mais elle est éminemment fragile » a mis en avant le président lors de son discours d'ouverture. Philippe Jahshan a insisté sur le besoin de « revitalisation démocratique » et de « lien » qui s'est exprimé fortement avec la crise des gilets jaunes… « Les propositions du gouvernement ne sont pas à la hauteur, » a-t-il encore déploré, et, en attendant, « le milieu associatif se délite ». Lors de son intervention, Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a indiqué que les priorités du ministère seraient, entre autres, la "réinvention de l'enseignement moral et civique à l'école" en s'appuyant davantage sur les associations, et la définition d'une "politique plus lisible" en matière d'accompagnement des associations.